

RAPPORT N° 97/4-54
au Conseil Municipal

OBJET

CONSTRUCTION DU PARC AUTOMOBILE MUNICIPAL

**AUTORISATION DE PASSER UN AVENANT
A LA CONVENTION DE MANDAT A LA SODIAC**

Une Convention de Mandat a été passé le 25 février 1995 avec la SODIAC pour la construction du nouveau Parc Automobile Municipal sur les anciens terrains du CERF entre la Ravine du Chaudron et le Chemin Grand Canal.

Les travaux sont en cours et la livraison de cet équipement prévue pour octobre prochain.

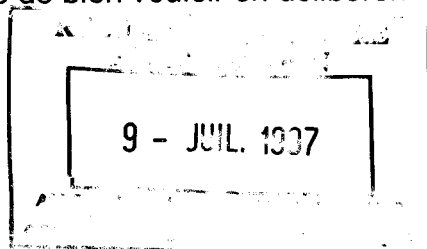
L'enveloppe financière définie alors sur la base du programme établi par la Commune avait été arrêtée dans la Convention de Mandat à 14 028 000 F HT (valeur/ février 1995). Le programme ne prévoyait pas la fermeture en façades des ateliers de mécanique.

Suite à la demande du Comité d'Hygiène et de Sécurité et afin d'améliorer les conditions de travail, la protection et la sécurité dans les ateliers, il apparaît souhaitable de prévoir la fermeture de ces locaux par des portes basculantes ou des rideaux roulants dès à présent, avant la livraison. Ces travaux complémentaires feront l'objet d'un marché spécifique après appel d'offres. L'intégration de cette prestation amène une plus-value au bilan prévisionnel évaluée à 700 000 F HT. De plus, pour des raisons pratiques de gestion ultérieure et de coût, il apparaît préférable de sortir du mandat de réalisation les équipements en mobilier, téléphoniques et informatiques évalués à 513 450 F HT.

En conséquence de ces deux modifications de programme, la nouvelle enveloppe financière prévisionnelle conventionnée avec le Mandataire doit être portée à 14 214 550 F HT (valeur/ février 1995).

Je vous demande donc de m'autoriser à signer l'Avenant à la Convention de Mandat passée avec la SODIAC portant l'enveloppe financière prévisionnelle (valeur/ 1995) de 14 028 000 à 14 214 550 F HT.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE
Michel TAMAYA

DELIBERATION N° 97/4-54
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 27 juin 1997

OBJET

CONSTRUCTION DU PARC AUTOMOBILE

AUTORISATION DE PASSER UN AVENANT
A LA CONVENTION DE MANDAT A LA SODIAC

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT N° 97/4-54 du Maire ;

Vu le rapport de Gilbert GERARD, 11ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Vie Quotidienne, et Entreprise Municipale/ Finances ;

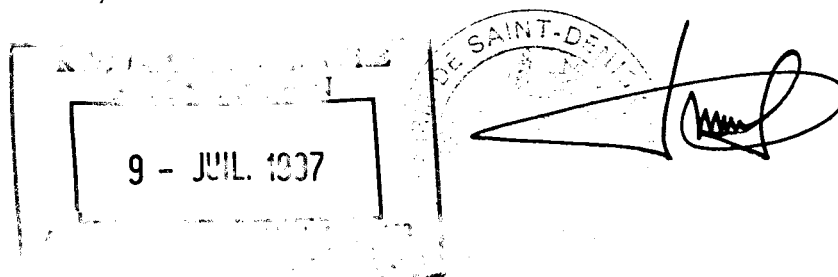
Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE
(5 abstentions -dont 2 votes par procuration-)

Autorise le Maire à signer l'Avenant à la Convention de Mandat passée avec la SODIAC portant l'enveloppe financière prévisionnelle (valeur/ février 1995) de 14 028 000 à 14 214 550 F HT.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le

LE MAIRE
Michel TAMAYA



**AVENANT N°1 A LA CONVENTION
DE MAITRISE D'OUVRAGE DÉLEGUÉE
DU PARC AUTOMOBILE MUNICIPAL**

COMMUNE DE SAINT-DENIS

ANNEXE AU RAPPORT N° **97/4-54.**

ENTRE

La Ville de Saint-Denis, représentée par son Maire en exercice, M. Michel TAMAYA, agissant en application de l'article L122-20-5è du Code des Communes suivant délégation qu'il a reçu à cet effet par délibération du Conseil Municipal de Saint-Denis en date du 18 juin 1995

d'une part,

ET

La SODIAC, Société Anonyme d'Economie Mixte au capital de 12 615 000 Frs, dont le siège social est à Saint-Denis, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Denis sous le numéro n°90 B385, représentée par Monsieur Joël PERSONNE, son Directeur Général, en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Conseil d'Administration, et désignée dans ce qui suit par les mots "le Maître d'Ouvrage Délégué"

d'autre part

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

La convention de maîtrise d'ouvrage déléguée signée entre la Commune de Saint-Denis et la SODIAC, les 27 juillet 1995 et 1er septembre 1995, arrête l'enveloppe financière prévisionnelle du Parc Automobile Municipal à 14 028 000 Frs H.T. (valeur 1995). Or, cette enveloppe doit être modifiée pour deux raisons :

- la sortie des postes **Mobilier** (167 294,63 Frs H.T.), **Téléphonie** (70 956 Frs H.T.) et **Informatique** (275 200 Frs H.T.) de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée,
- l'intégration de **fermetures des façades ateliers** par des portes motorisées (700 000 Frs H.T.) demandée par la Commune de Saint-Denis, par lettre du 29 avril 1997.

En conséquence, l'enveloppe financière prévisionnelle du parc Automobile Municipal doit être modifiée pour permettre de signer le marché correspondant.

Ces deux modifications génèrent, également, des incidences sur d'autres postes du bilan :

- le coût de la maîtrise d'œuvre (+50 000 Frs H.T.),
- les honoraires de maîtrise d'ouvrage déléguée SODIAC (+10 100 Frs H.T.),
- le coût des assurances (+4 875 Frs H.T.)

mais pouvant être financées dans le cadre du poste "aléas" du bilan.

.../...

ARTICLE 2 : NOUVELLE ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE

La nouvelle enveloppe financière prévisionnelle du Parc Automobile Municipal est fixée à 14 214 550 Frs H.T., valeur 1995 (14 028 000 - Mobilier - Téléphonie - Informatique + fermetures des façades), suivant le nouveau bilan joint en annexe 1.

ARTICLE 3

Les articles de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée non modifiés par le présent avenant restent applicables.

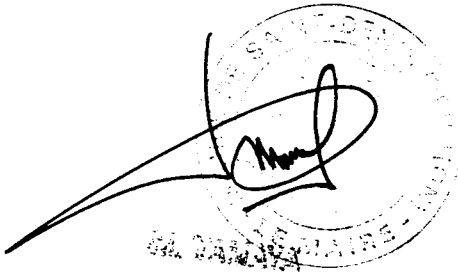
Fait à Saint-Denis, le

Pour la Commune de Saint-Denis
LE MAIRE
Michel TAMAYA

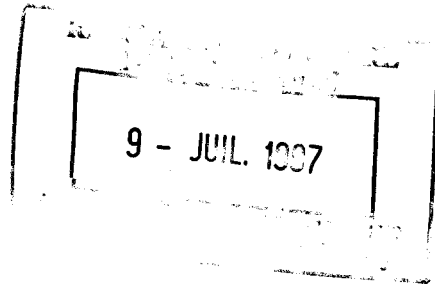
Pour la SODIAC
le Directeur Général
Joël PERSONNE

Vu par le Conseil Municipal
en séance du 27 JUIN 1997

LE MAIRE



A circular official stamp of the Municipality of Saint-Denis is visible, with a handwritten signature in black ink over it. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE DE SAINT-DENIS' and '19 - 93 - 00000'. The signature is written in a cursive style.



A rectangular stamp with a double border, containing the date '9 - JUL. 1997' in the center. The stamp is slightly tilted and appears to be a date stamp or a receipt mark.

ANNEXE 2 : NOUVELLE ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE

PLAN FINANCIER PREVISIONNEL		Surface parcelaire		Coefficient de répartition		RATIOS		€ 200,00	
LIBELLES		TVA	HT	TVA	PARC AUTO	TOTAL TTC			
CHARGÉ FONCIERE:									
Acquisitions Foncières	97,09% F.M2 Terrain	9,50%	736 000,04	69 920,00	805 920,04	805 920,04			
Frais d'acquisition	3% Acquisitions		24 178,00		24 178,00	24 178,00			
Frais	Coût total	9,50%							
Démobilisations	32 428,43 Coût total	9,50%	29 615,00	2 813,43	32 428,43	32 428,43			
Etudes de sol	Coût total	9,50%							
Geometrie									
Taxes									
FRANCHISSEMENTS									
ETLE	3% SIRON								
CALIE	0,30% SIRON								
TDENS	1,40% SIRON								
Tram R EU									
CCE									
EDF									
Aménagements (y.c. sur faces extérieures)									
CONSTRUCTION									
Batiment	F.M2 SPK	9,50%	11 289 146,12	1 072 468,88	12 361 615,00	12 361 615,00			
	9 811 F.M2 SPK	9,50%	222 671	19 318,48	222 670,87	222 670,87			
Akcas	Construction	9,50%	45 662,10	4 337,90	50 000,00	50 000,00			
Divers	Coût total	9,50%							
HONORAIRES	7,65%		863 750,00	82 056,25	945 806,25	945 806,25			
Maitrise d'oeuvre	1,60%		167 050,00	15 869,75	182 919,75	182 919,75			
Contrôle Technique:Coordonnateur seo	0,65%		80 079,45	7 607,55	87 687,00	87 687,00			
Assurances	Coût -11im - Com	9,50%							
PREAIS ANNEXES									
Honoraires MOD SODIAC	4,50%		629 598,17	59 811,83	689 410,00	689 410,00			
Frais financiers	8,75%								
PREIS ANNEXES									
REVISIONS de PRC	447 000,00	9,50%	14 214 350,00	1 348 085,34	15 562 635,34	15 562 635,34			
REVISIONS de PRC			408 219,18	38 780,82	447 000,00	447 000,00			
REVISIONS de PRC			14 622 769,18	1 386 866,16	16 009 635,34	16 009 635,34			
15.30.253M									

TAXES

FONCIER
1 022 526,47

TRAVAUX
12 361 615,00

ALFAS & DIV
372 670,87

HONORAIRES
1 216 413,00

page automobile

FINANCEMENT DE L'OPERATION	TOTAL TIC
EMPLOIS	15 562 635,34
Prix de Revient Prévisionnel	447 000,00
Révisions de Prix	
TOTAL EMPLOIS	16 009 635,34
RESSOURCES	
PARTICIPATIONS VILLE	16 009 635,34
TOTAL RESSOURCES	16 009 635,34
BALANCE	